

LE TEMPS

Concours Lundi 6 septembre 2010

Une qualité romande en sept constructions

Par **Lorette Coen**

La deuxième Distinction romande d'architecture a sélectionné ses lauréats. Primauté à l'objet plutôt qu'à la ville

La décision du jury de la Distinction romande d'architecture est tombée samedi. Sont désignées meilleures réalisations de ces quatre dernières années deux écoles, l'une à Carouge (GE), l'autre à Viège (VS), un complexe multifonctionnel à Neuchâtel, le bâtiment administratif d'une organisation sportive internationale à Nyon (VD), une maison à Frontenex (GE), trois maisons individuelles à Fribourg ainsi qu'un chalet de vacances aux Diablerets (VD). Sur 256 candidats et 30 «nominés», sept ouvrages judicieusement distribués dans cinq des six cantons romands ont donc été retenus, qui résultent des talents conjugués d'un bureau d'architectes et d'un maître de l'ouvrage.

La deuxième édition de ce concours quadriennal a été organisée par Julien Dubois et Boris Evard, architectes chaud-fonniers, et c'est aussi à La Chaux-de-Fonds que s'est déroulée l'attribution des distinctions. Occasion pour la métropole horlogère, inscrite avec Le Locle au patrimoine mondial de l'Unesco pour leur urbanisme, de déployer ses propres richesses architecturales. Son Musée des beaux-arts accueille l'exposition de la Distinction romande d'architecture 2010 (DRA II) jusqu'au 19 septembre.

Il serait abusif de prétendre lire, à travers les ouvrages lauréats, un état de l'excellence romande en matière d'architecture ou de dégager de cette liste des bureaux champions. Les résultats d'un tel concours présentent avant tout un portrait de son jury, présidé cette année par l'architecte alémanique Mike Guyer. S'agissant d'un concours embrassant l'ensemble de la profession romande, les autres membres du jury ont été principalement recrutés, par la force des choses, par-delà la Sarine, au Tessin, dans les Grisons.

Ce jury a salué le Cycle d'orientation de Drize, à Carouge, dû au bureau lausannois Brauen et Wälchli, un bâtiment imposant qui expose sans lourdeur sa structure arborescente. Il a également retenu l'Ecole professionnelle de Viège des architectes valaisans Bonnard Woeffray, ouvrage au volume compact mais travaillé, dont la façade, composée de facettes miroitantes en inox poli, défragmente le paysage. A Neuchâtel, il a sélectionné l'ensemble qui comprend le stade de la Maladière, du bureau Geninasca Delefortrie, un édifice qui joue sur les réflexions et les transparences. Des trois ouvrages présentés par le bureau genevois Bassicarella, c'est le bâtiment administratif de l'Union européenne de football à Nyon, tout en rondeur, qui a été distingué.

Fait notable qui signale l'émergence d'un architecte: deux réalisations – une habitation familiale à Frontenex et un chalet de vacances aux Diablerets – l'une et l'autre d'une rare élégance et d'une même signature, celle du Genevois Charles Pictet, ont été relevées. Et de même, trois maisons individuelles habilement construites en zone inondable à Fribourg par Bakker Blanc, bureau établi à Lausanne et Zurich.

Ces choix, sans reproche au demeurant, mettent en évidence la diversité et le haut niveau de qualité de l'architecture romande; la présence d'écritures personnelles, d'attitudes discrètement expérimentales aussi. Dans la liste des ouvrages distingués se profilent peu de constructions importantes; en revanche, leur caractère urbain paraît mieux affirmé que lors de la première DRA, en 2006. Force est de constater que le jury a considéré, d'abord et avant tout, l'objet architectural pour lui-même plutôt que sa capacité à «faire ville».

Les omissions d'un jury parlent autant que ses choix. Aurait-il pris le projet urbain en compte qu'il n'aurait pas écarté deux interventions d'importance majeure; celle du bureau Bauart qui reconvertit une friche ferroviaire neuchâteloise en nouveau quartier à activités plurielles; celle du bureau Devanthéry & Lamunière, auteur de l'unique campus d'entreprise de la région, celui de Philip Morris, inséré avec un rare bonheur entre ville et lac, à Lausanne. La réflexion sur les transformations urbaines que connaît pourtant la Suisse romande n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de la Distinction.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**